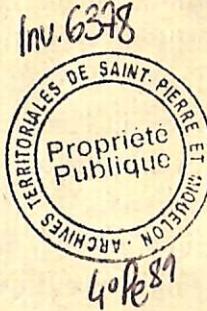


LA VIGIE

Journal de démocratie sociale

DES ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON



ABONNEMENTS

Saint-Pierre — un an . . . 9 fr. 00
Union postale. — un an . . . 12 fr. 00

Direction Saint-Pierre

Rue JACQUES-CARTIER

INSERTIONS

Une à six lignes.	3 fr. 60
Réclames	0 fr. 50
Faits divers	1 fr. 00

A bas les vandales!

Tel fut le cri d'indignation de toute la population Saint-Pierraise, quand elle apprit, Dimanche dernier, que la trappe à boëtte de la Maison E. Sire & Cie, mouillée au Cap Blanc, avait été *coupée* en morceaux et *totalement détruite* par des pêcheurs de boëtte à *turlutte* opposés à la pêche de la boëtte au moyen de *trappes*. Et depuis lors, naturellement, les langues et les commentaires vont leur train : on cite des noms, des propos tenus, des menaces proférées en présence de témoins.

Personne n'ignore, en effet, — et l'Administration aussi bien que la Justice moins que tout autre, — le nom de celui qui a été, pour le moins, *l'instigateur* de cet acte de vandalisme, ayant lui-même fait connaître à l'avance et publiquement, son intention bien arrêtée de *couper les trappes* si l'Administration en autorisait la pose dans les eaux de la colonie.

Et aujourd'hui que le fait est accompli, aujourd'hui que les menaces ont été mises à exécution, une question se pose :

L'Administration, qui avait connaissance de semblables intentions, a-t-elle bien pris toutes les mesures nécessaires pour empêcher la destruction de la propriété d'autrui ?...

Le Procureur de la République, qui

ne les ignorait pas davantage, a-t-il bien fait son devoir et tout son devoir, en la circonstance ?...

Nous saurons bientôt, sans doute, sur qui doivent peser les responsabilités.

En attendant, M^r E. Sire & C^{ie} ont saisi la Justice et le commissaire de l'Inscription Maritime de cette grave question.

Le préjudice pécuniaire causé à des jeunes gens, qui débutent dans les affaires, est considérable, en dehors de la valeur de la trappe et des accessoires qui, dit-on, ont coûté plus de 500 dollars. Le délit dont ces pêcheurs se sont rendus coupables est donc grave, il doit être réprimé très sévèrement, ne serait-ce que pour empêcher le retour de pareils actes de vandalisme. Et nous ne doutons pas qu'une enquête, bien menée par le juge d'instruction, n'aboutisse à un prompt et concluant résultat.

Pour notre part, nous sommes d'autant plus surpris et écourrés de ce fait que, de l'aveu de tout le monde, la principale, et pour mieux dire, *l'unique cause* de la détresse de nos pêcheurs sur les Bancs et de la majorité des petits pêcheurs de la colonie, provient du *manque de boëtte*. Dès lors, si l'emploi des trappes qu'aucune loi ne prohibe, est le seul moyen vraiment efficace de nous en procurer, pourquoi ne nous en servirions-nous pas ?... Il appartient, en tout cas, au Conseil d'Administration de la Colonie, et non

à des particuliers plus ou moins intéressés à la chose, de fixer la réglementation de la pêche de la boëtte, et nous sommes bien décidés à faire tout notre possible pour que cette question soit résolue une fois pour toutes et au plus tôt.

Du reste, nous croyons savoir que M. l'Administrateur qui, jusqu'ici, a montré tant de bienveillance à l'égard de certains petits pêcheurs, qu'il trouvait *très intéressants*, est aujourd'hui très mécontent de leur acte de sauvagerie et tout disposé à faire respecter les droits d'un chacun. En la circonstance, il aurait bien tort de se laisser intimider par une poignée d'énergumènes pétris d'égoïsme, et de favoriser quelques intérêts particuliers, au grand détriment des intérêts généraux de la colonie et de l'avenir de la pêche sur les Bancs de Terre-Neuve et le long de nos côtes.

La question de la boëtte est une question vitale pour le pays. Plus que jamais, nous devons aviser aux moyens les plus efficaces de nous en procurer, en quantité suffisante, pour pouvoir approvisionner, non seulement notre armement à la grande et à la petite pêche, mais encore les navires tant métropolitains qu'étrangers, que les établissements frigorifiques vont certainement attirer à St-Pierre. La pêche à la *turlutte* ne saurait évidemment y suffire. Force sera donc de recourir aux *trappes*, et, en présence du rôle important que ce



Un nouveau mode de pêche est désormais arrivé à jouer dans notre industrie morutière, il est du devoir de l'Administration de veiller à ce que, ceux qui voudraient l'employer, ne soient plus, à l'avenir, victimes de pareils actes de sauvagerie.

Nous aurons, du reste, l'occasion de revenir sur ce sujet, bien résolus que nous sommes à faire triompher le *bon droit* et à combattre, sans ménagement aucun, tous ceux qui, par égoïsme ou de parti-pris, voudraient encore s'opposer plus longtemps au relèvement de notre malheureuse Colonie.

Saint-Pierre et Terre-Neuve

Nous avons reçu d'un groupe d'Armateurs et pêcheurs Coloniaux, la lettre suivante que nous nous faisons un plaisir d'insérer.

Saint-Pierre le 1^{er} Juin 1907

Monsieur le Directeur,

Un grand nombre de journaux, français et étrangers, ont reproduit une note tendancieuse, de source anglaise, concernant l'avenir de notre colonie des îles St-Pierre & Miquelon. Voici le texte de cette note: « *La pêche à Terre-Neuve, mauvaises nouvelles.* »

« L'agence Havas » communique la dépêche suivante:

« St-Jean de Terre-Neuve—4^{er} mai—La situation des pêcheurs français de morue à St-Pierre et Miquelon est des plus déplorables. Leur flottille est la moins nombreuse qu'on ait vue depuis trente ans. Les premiers bateaux partis sur le Grand Banc ont complètement échoué et sont rentrés à vide, ont craint que la saison actuelle ne soit la plus désastreuse de toute l'histoire de Saint-Pierre et Miquelon.

Les autorités coloniales françaises cherchent à persuader les pêcheurs de reprendre leurs opérations dans les eaux de Terre-Neuve, mais il n'est pas probable qu'elles puissent y réussir. »

C'est un fait incontestable que la colonie de St-Pierre et Miquelon et l'armement français de la pêche à la morue à Terre-Neuve, traversent en ce moment, une crise des plus aigues.

Le gouvernement français, par l'abandon de nos droits séculaires sur la côte de Terre-Neuve, connue sous le nom de "French Shore" nous a, à nous français, porté un coup dont nous ressentirons les effets pendant longtemps encore.

Les anglais de Terre-Neuve, grâce à la cession de nos droits, vont bénéficier des richesses de cette côte qu'ils ne pouvaient exploiter jusqu'à ce jour. Voilà pourquoi ils exultent, ils croient que sous peu ils auront le monopole de la pêche de la morue sur les Bancs de Terre-Neuve, au Labrador, et ailleurs, et escomptent la ruine complète de notre armement pêcheur ainsi que de notre colonie nord-américaine. C'est le but qu'ils poursuivent depuis la promulgation du *Bait Act*, c'est-à-dire depuis bientôt un quart de siècle.

Ce but, M. les anglais, malgré leur esprit de suite et leur tenacité, ne l'atteindront pas. La boîte, dont ils nous ont privés jusqu'à présent, par une loi draconienne, nous serons bientôt en mesure de nous la procurer nous-mêmes et de la conserver dans des établissements frigorifiques importants, que la société des « Frigorifiques des îles St-Pierre et Miquelon », subventionnée par le gouvernement français, est à la veille de faire construire dans notre colonie, et à bord d'un vapeur qui pourra les approvisionner, lorsque la boîte fera défaut le long des côtes des îles St-Pierre et Miquelon.

S'il y a des hommes tenaces et énergiques parmi les industriels anglais, nous avons aussi, parmi les français, des hommes non moins tenaces et énergiques, possédant autant qu'eux, l'esprit de suite et d'organisation et prêts à lutter pour le triomphe de l'industrie nationale.

Les anglais de Terre-Neuve, n'étaient pas habitués, jusqu'à ce jour, à rencontrer, sur certains marchés étrangers, des maisons françaises qui s'y sont installées. Ce mouvement les effraie quelque peu, car ils sentent bien que la concurrence française est, pour eux, la plus redoutable, à cause de la préparation supérieure de nos produits.

Aussi, essaient-ils, par tous les moyens, d'enrayer ce mouvement en ayant

que les français sort, cependant, tout disposés à continuer avec l'aide et la protection du gouvernement de la République française, sur la sollicitude duquel ils comptent, comme les anglais comptent eux-mêmes sur leur propre gouvernement, pour faire aboutir leurs revendications.

Non, St-Pierre n'est pas encore perdu. Nous espérons bien qu'avec l'aide de M. Louis Légasse, notre délégué au Conseil Supérieur des colonies, qui sera appuyé par tous les vrais coloniaux, les îles St-Pierre et Miquelon, (seule possession française de l'Amérique du nord), retrouveront bientôt leur prospérité d'autan.

Veuillez agréer etc...

Un groupe d'armateurs et de pêcheurs coloniaux

Nous sommes heureux de constater que nous ne sommes pas les seuls à conserver l'espoir de voir la colonie se relever et retrouver peu à peu son ancienne prospérité.

Pour peu que le Gouvernement français nous vienne en aide et nous accorde les réformes que nous lui avons demandées, nos adversaires de Terre-Neuve seront eux-mêmes forcés de reconnaître que nous ne sommes pas encore fatigués de la lutte, que nous sommes même, plus que jamais, décidés à nous défendre. Qu'ils attendent seulement les résultats de nos Frigorifiques: s'ils sont aussi satisfaisants que nous l'espérons, ces Messieurs nous trouvent déjà sur tous les marchés du monde, mais ils nous sentiront encore davantage, car nous comptons bien leur faire payer un jour les mesures draconiennes et d'ostéisme dont ils se sont servis contre nous jusqu'ici.

Œil pour œil, dent pour dent: la loi du talion n'est pas trop forte pour eux.

La Rédaction

Il est de la famille!

« *Il est de la famille* » s'écriait, récemment, le Directeur du "Réveil", en parlant de Mgr Légasse sur lequel il se plait à passer sa rage chaque fois qu'il se voit mis au pied du mur. Mais n'est-ce pas le propre de ce triste personnage de s'en prendre toujours, en pareil cas, à ceux-là seuls qui ne peuvent se défendre?

Nous n'avons donc été nullement surpris de le voir, une fois de plus, se mettre en frais d'insinuations, aussi stupides que malveillantes, contre notre supérieur ecclésiastique; mais notre étonnement a été grand d'y trouver parmi, telle une perle dans un fumier, le plus bel éloge que nous puissions nous-mêmes lui décerner.

«*Il est de la famille!*» Eh! oui, brave directeur, *il est de la famille*, ce dont il s'honore grandement, comme celle-ci est sans doute est très fière de le compter parmi ses membres.

«*Il est de la famille*», mais d'une de ces familles comme il en existe encore beaucoup à St-Pierre et ailleurs, et dont les membres ne sont pas des *propres à rien*, et des *faincants*. La vôtre est-elle de ce nombre?...

«*Il est de la famille*», et de cette famille qui, de l'aveu de tous, a fait plus de *bien* à St-Pierre et à la Colonie, que vous, vous ne leur avez fait de *mal*: ce qui n'est pas peu dire, n'est-ce pas?...

«*Il est de la famille*», et de cette famille qui, cet hiver, a fait distribuer pour plus de 60,000 francs de salaires aux ouvriers de St-Pierre, — qui, par ses projets d'établissements frigorifiques et d'industries nouvelles, travaille encore en ce moment, au relèvement de la situation économique du pays, alors que vous, vous n'avez et n'avez encore d'autre ressource que celle d'encourager, ouvertement et publiquement, l'émigration et l'exil.

«*Il est de la famille*» et il l'a assez prouvé, semble-t-il, quand sans se laisser arrêter par les difficultés qu'il pouvait rencontrer et qui, du reste, ne lui ont pas fait défaut, il a bien voulu se charger lui-même de la reconstruction de notre église, se dévouant ainsi tout entier à cette œuvre qu'il n'a jamais désespéré un instant de mener à bonne fin.

Résultat: alors que vous, brave Directeur, pendant les 18 années que vous avez passé à la tête de la Municipalité, vous avez trouvé le moyen de gaspiller près de 3 millions de francs sans compter les fameuses dettes que vous lui avez laissées, Mgr Légasse, lui sans doute parce qu'il est de la famille, a, en moins de deux ans, trouvé le moyen de recueillir plus de 400,000 francs dont il va faire cadeau à la paroisse de St-Pierre, épargnant ainsi à la commune et à la Colonie les lourdes charges que, sans lui, elles auraient dû s'imposer, d'une façon ou d'une autre, pour la reconstruction de cette église.

Tout cela évidemment n'a pas été sans que sa santé ait eu à en souffrir, mais s'il

a dû rentrer en France pour prendre un peu de repos, ce repos est du moins mérité, et bien rares sont ceux qui, comme vous, auront songé à le lui reprocher.

Il n'en est pas moins de la famille; mais de ces familles là, il n'y en aura jamais assez, tandis que de celles comme la vôtre, il y en aura toujours trop.

Négligence coupable

Depuis bientôt un an, on peut lire, dans les bureaux du Port, l'avis suivant, placardé par ordre du Président de la Chambre de Commerce:

« Le mât du mur de l'appareil à maturé, étant très douteux, il est bien entendu que les personnes qui s'en serviraient, le feront à leurs risques et péril, la Chambre de Commerce et le Capitaine de port ne voulant prendre aucune responsabilité en cas d'accident. »

Il faut avouer que nos édiles de la Chambre de Commerce en prennent un peu à leur aise. Combien de temps attendront-ils encore pour faire remplacer ce mât qu'ils regardent comme dangereux pour ceux qui pourraient s'en servir?

Il est bien entendu qu'ils déclinent toute responsabilité à ce sujet, mais il n'en est pas moins vrai que si par suite de leur insouciance et de leur peu d'empressement à le faire remplacer, un accident venait à se produire, il leur serait tout de même imputable.

Nous prenons ici la défense de la sécurité publique et profitons de l'occasion pour rappeler à ces Messieurs de la Chambre de Commerce, qu'ils ne sont pas là pour faire la belle jambe, mais pour remplir consciencieusement le mandat qu'on leur a confié.

HOPITAL DE ST-PIERRE

Nous avons reçu cette semaine, une lettre se faisant l'écho de bruits vraiment étranges qui circulent depuis quelques temps déjà sur le compte de l'Administration de l'Hôpital de St-Pierre, et relevant contre elle des griefs assez importants.

Notre devoir était de publier cette lettre, et nous l'aurions fait, certainement, en l'accompagnant même de quelques commentaires, si un de nos amis n'était intervenu, au dernier moment, et ne nous avait donné l'assurance que chacun ferait désormais son devoir à l'Hôpital.

Prenons-en note et attendons.

Une élection à Miquelon

Une nouvelle à laquelle nous étions loin de nous attendre et qui surprendra certainement tout le monde à St-Pierre, c'est celle de l'élection de notre ami M. Louis Légasse, comme *conseiller municipal* de Miquelon.

Les Miquelonnais non oubliant des services rendus et témoins des efforts tentés, à Miquelon, par notre sympathique délégué, pour le relèvement de la situation économique du pays, ont évidemment voulu, en lui ménageant cette surprise, lui témoigner une nouvelle marque de confiance à laquelle il ne saurait demeurer insensible.

Voici, du reste, la lettre qui l'informe de son élection et dans laquelle on lui fait part du plaisir qu'éprouverait la population à la voir accepter la présidence du Conseil Municipal de Miquelon.

Miquelon, le 9 juin 1907

Monsieur Louis Légasse, St-Pierre
Cher Monsieur et ami

Nous avons le plaisir de vous informer que vous venez d'être élu Conseiller municipal de Miquelon par 445 voix sur 445 votants, et 445 électeurs valides présents dans la commune.

A l'unanimité le Conseil a décidé de vous offrir la présidence, que vous accepterez, nous l'espérons.

Veuillez agréer etc...

M. Louis Légasse a répondu en ces termes:

St-Pierre le 13 Juin 1907

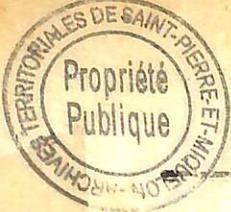
Chers collègues et amis

La manifestation spontanée dont je viens d'être l'objet de votre part et de celle de la population entière de Miquelon, m'a profondément ému.

Je n'avais pas besoin de cette nouvelle preuve de votre affectueux attachement pour vous conserver, avec une ardeur que rien n'affaiblira, mon dévouement le plus complet.

Toutes les marques de confiance et de sincère amitié que vous n'avez cessé de me prodiguer depuis une dizaine d'années que je vous représente au Conseil Supérieur, des colonies, me suffisaient amplement.

Vous désirez, aujourd'hui, que j'accepte la présidence de votre Assemblée et les fonctions de Maire de Miquelon. Puis-je me soustraire à cet agréable devoir? Je ne le crois pas. J'accepte donc l'honneur que vous me faites, tout en vous faisant remarquer que mes occupations professionnelles absorbent à peu près tout mon temps, et qu'il eût été préférable, dans ces condi-



tions, de désigner à ce poste, un de nos collègues qui ont déjà si bien rempli les fonctions de maire et d'adjoints.

Je commence, mes chers collègues par vous déclarer qu'il me sera impossible d'assister à la première réunion du Conseil municipal, étant retenu par diverses affaires urgentes qui nécessitent ma présence à St-Pierre. Vous voudrez bien m'excuser.

Je profite de cette occasion pour vous prier d'être mon interprète, auprès de ces braves et vaillants pêcheurs de Miquelon, pour leur dire que je leur suis d'autant plus attaché qu'ils ont toujours été négligés, et abandonnés par le Gouvernement local. Ce dernier, — quelques administrateurs exceptés, j'en conviens — n'a jamais su s'orienter et faire la différence qui existe entre votre situation et celle des pêcheurs de St-Pierre et de l'île aux chiens.

Beaucoup de nos gouvernements malheureusement ont aimé et aiment encore à vivre dans un doux *paradise*, attendant une douce retraite. Ils ne se rendent pas assez compte du métier pénible que les pêcheurs de Miquelon sont obligés de faire à cause même des conditions d'infériorité dans lesquelles ils se trouvent vis-à-vis de leurs collègues de St-Pierre et de l'île aux chiens, mieux situés pour la pêche, pour la vente des produits et pour l'achat des approvisionnements.

Oui mes chers amis, si je vous suis dévoué, si je suis dévoué à vos pêcheurs, à votre population entière, c'est uniquement parce que vous êtes des hommes vaillants, intrépides et honnêtes. Sans quoi, je ne serais pas avec vous, comme je l'ai toujours été et le serai encore.

Républicain démocrate comme vous tous, enfant du peuple, fils de marin, je ne cesserai avec vous, de réclamer les améliorations sociales, politiques et économiques, compatibles avec l'esprit de la population, avec le maintien de l'ordre public et les ressources apparentes ou occultes de votre sol et de votre industrie.

Pour relever le pays, je compte sur le gouvernement; je compte sur vos bons conseils, votre expérience, votre travail opiniâtre, votre tenacité, votre courage; je compte sur le concours patriotique de tout le monde, de toutes les bonnes volontés et je compte aussi un peu sur moi-même, ne perdant jamais de vue la devise: « Aide-toi et le ciel t'aidera. »

A bientôt, mes chers collègues.
Votre bien dévoué,

LOUIS LÉGASSE

C'est rasant!

— Qu'as-tu donc fait, muse de la "Vigie"
Pour encourir le courroux du "Réveil" ?...

— J'ai fait rimer *mairie* avec *bougie*;
Ces sont deux mots qui troublent son sommeil

— Pour t'attirer d'aussi violents reproches
En quoi l'as-tu piqué si vivement ?...

— J'ai remué quelques vieux *pics* et
[*pioches*]
Ce bruit l'énerve, il le trouve assommant.

— Rien que cela ?... Sa réponse est bien
[dure !...]
N'as-tu pas dit des mots désobligeants ?...

— Oui, j'ai parlé de *bâteaux*, de *peinture*,
Il s'enservait, dit-on, dans l'ancien temps.

— De cette histoire on fait une montagne,
C'est bien à tort !... N'as-tu rien ajouté ?...

— Oui, j'ai parlé des caisses de *champagne*
Qu'on dégustait en bonne société

— Bah ! sur tout ça « les balais et les brosses
Des tribunaux », depuis lors, ont passé !...

— Oui, pour laver les taches les plus grosses
Mais, à vrai dire, ... ils n'ont rien effacé !

— Muse, crois-moi, cesse tes « calomnies » (?)
Il est de ceux qui sont « d'honnêtes gens »...

— J'écoule un stock de *pioches*, de *bougies*
Il l'a bien fait, lui, pendant dix-huit ans

NÉCROLOGIE

Le dernier courrier nous a apporté la nouvelle de la mort de M. St-Martin Légasse, oncle, décédé, à la Nouvelle Orléans, dans sa 72^e année. En cette triste circonstance, nous adressons, à tous les membres de sa famille, l'expression de nos sentiments de profonde condoléance.

LANDRY FRÈRES

COMMISSION - CONSIGNATION

Articles d'armement, Chaussures, Epicerie, Rouennerie, Mercerie, Articles de Paris etc... prix très avantageux.

EN DÉPÔT

Chaines de la maison E. Davaine et fils

Câbles acier de la maison Lambert

Copper Paint et autres peintures de Baltimore Copper Paint Co

AGENCE de l'Assurance sur la vie
"The Mutual Life Insurance Co of
New-York".

A VENDRE ou à LOUER

Ensemble ou Séparément

L'HABITATION BEUST & FILS

Comprenant : Magasins à Sel,
à Morue, à Marchandises ;

Sécherie à Vapour (système
Whitman), charpenterie, ton-
nellerie, comptoir, écuries, bou-
langerie, maisons d'habitation,
graves, cales, prairies etc...

A VENDRE

1^o Divers articles d'exploita-
tion tels que chalands, bascule
à contrôle, pompe aspirante et
refoulante etc.

2^o Diverses marchandises tel-
les que caisses à morues asser-
ties, allonges en fer pour cales
et constructions, grande seine à
capelan etc.

3^o Divers objets meubliers.

S'adresser chez M. Joseph Nicolas.

Imp. LAVIGIE. Le Gérant F. Dotsabide